

COMPTE RENDU
SEANCE DU 21 DECEMBRE 2006

Par suite d'une convocation en date du 15/12/2006, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, à la Mairie de Laissey le 21/12/2006 à 19 H 30 sous la présidence de Mr Yannick DESSENT, Maire de Laissey.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Y. DESSENT, D. MESNIER, J. CARREY, JP. ARMAND, M. CARUSO, B. CUENOT, G. LINVAL, C. NARDINO.

Absents : H. GAGNOR

Absents excusés : C. ARMAND, K. CONTE

Invité : S. MEYER

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : G. LINVAL

OBJET DE LA REUNION

1/ EAUX / ASSAINISSEMENT

- **Tarif de l'eau 2007**
- **Convention pour une mission d'assistance pour les travaux de branchement au réseau d'assainissement pour des particuliers**
- **Validation du choix du maître d'œuvre pour le futur projet de rénovation du réseau d'assainissement**

2/ COMPTABILITE

- **refacturation des photocopies 2006 des écoles à la CCVA**
- **refacturation de l'électricité de la maison SARRAZIN à la CCVA**

3/ QUESTIONS DIVERSES

1/ EAUX – ASSAINISSEMENT

PREAMBULE

Le Premier Adjoint rappelle que lors du dernier conseil il a fait part d'un tableau comparatif entre les Communes de Deluz , Roulans et Laissey sur diverses prestations communales.

Ce comparatif a été affiné en redemandant plus de détail sur certaines prestations de la Commune de Roulans qui n'étaient pas claires.

Il ressort de cette étude que la Commune de Laissey est placée en première position pour un coût global.

Le Maire précise que certes Laissey est en première position d'un point de vue coût mais aussi d'un point de vue qualité avec un réservoir neuf ; une réhabilitation d'une partie de réseau d'assainissement déjà faite et l'autre partie déjà en projet ; une bonne qualité de la gestion du réseau d'eau en affermage. Il demande de passer cette information dans le bulletin avec sur une page le comparatif du Premier Adjoint et de l'autre côté l'article sur les prix de l'eau de l'Est Républicain qui est paru récemment.

Le Premier Adjoint précise que l'Est Républicain a repris ces informations dans une brochure qui a été adressée par l'Agence de l'Eau à la Commune.

Pour terminer le Premier Adjoint donne quelques tarifs de l'eau sur le territoire que couvre l'agence de l'eau (les tarifs comprennent l'EAU + l'ASSAINISSEMENT) :

Moyenne sur le territoire global de l'agence de l'eau = 2,79 € TTC / m³

Laissey = 2,44 € TTC / m³

Moyenne Département du Doubs = 2,94 € TTC / m³

Moyenne Département de la Haute-Saône = 2,66 € TTC

Moyenne Département du Var = 3,09 € TTC

Moyenne Département de l'Isère = 2,30 € TTC

1.1 TARIF DE L'EAU 2007

Le Maire rappelle tout d'abord que selon la loi il est obligatoire de voter le tarif de l'eau pour l'année N+1 avant le 31/12/N, d'où l'inscription à l'ordre du jour de ce soir.

Le Premier Adjoint précise que ce décalage est nécessaire afin que l'administré soit informé en temps et en heure du tarif qu'il aura à payer pour l'année N+1.

Il rappelle aussi que le tarif de l'eau est constitué de deux parts :

- une part pour le fermier LA SAUR
- et une part pour la Commune ;

et qu'il est aussi constitué de deux parties :

- une partie fixe à savoir l'abonnement qui est variable suivant la grosseur du compteur (seul BGI et le bâtiment HLM ont un compteur différent sur la commune)
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau

Sur la Commune de Laissey il y a 204 abonnés à l'eau répartis comme suit :

- environ 190 abonnés ont une consommation entre 0 et 200 m³ par an
- environ 12 abonnés ont une consommation entre 200 et 600 m³
- 2 ont une consommation de + 600 m³ (BGI et Bâtiment HLM)

Pour finir il rappelle que la SAUR révisé ses tarifs tous les ans aussi et que cette révision est réglementaire et qu'elle se calcule suivant les indices des prix ; des salaires et du bâtiment.

Concernant la révision du tarif de l'eau 2007 (part communale) le Premier Adjoint propose de faire une double augmentation :

- une augmentation sur la partie fixe en appliquant une hausse de + 0,95 € par abonnement
- une augmentation sur la partie proportionnelle en appliquant une hausse de + 0,05 € / m³ d'eau consommé

Il précise que cette augmentation générera une recette supplémentaire d'environ 1690 € sur le budget de l'eau soit environ le changement de deux branchements en plomb.

L'EXPOSE DU PREMIER ADJOINT ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil adopte à l'unanimité la proposition de hausse du tarif de l'eau pour 2007 comme suit :

- une augmentation sur la partie fixe de + 0,95 € par abonnement
- une augmentation sur la partie proportionnelle de + 0,05 € / m³ d'eau consommé

1.2 CONVENTION POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE POUR LES TRAVAUX DE BRANCHEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT POUR DES PARTICULIERS

Le Premier Adjoint rappelle au Conseil que les travaux de mise en séparatif complet dans le secteur Vignes Cognard, Malle Planche, Bost obligent les particuliers à reprendre leur branchement (partie privative) pour se connecter sur le nouveau réseau eaux usées. Si le « grand tuyau » était déjà en place et en fonctionnement avec transport jusqu'à la station d'épuration de Besançon Port Douvot, le particulier aurait deux ans pour se mettre en conformité. Comme ce n'est pas le cas, il a un peu plus de temps.

Ces travaux de reprise de branchement peuvent être menés de plusieurs manières :

- chaque particulier fait comme il veut
- la Commune peut demander à piloter l'ensemble pour que tout soit bien coordonné en déléguant à un organisme habilité et dans ce cas les particuliers peuvent bénéficier de subvention

Le Premier Adjoint lit chaque article de la convention que HDL propose à la Commune et se résume comme suit :

Assistance à la population/Réunion 800 €

Contrôle branchement 50 € par branchement

↳ Opération comportant 14 branchements soit 50 x 14 = 700 €

Coût total 800 + 700 = 1500 €

Bernard Cuenot demande s'il serait possible que la Commune supporte ces travaux en augmentant un peu plus la redevance d'assainissement.

Le Premier Adjoint répond qu'il faut prendre des renseignements parce que les travaux se passent sur une partie privée et de ce fait il ne sait pas si les travaux seraient subventionnés si c'est la Commune qui paie ces travaux et si HDL pourrait maintenir sa convention. Il propose de se renseigner afin d'avoir tous les éléments pour faire une proposition ultérieurement.

L'EXPOSE DU PREMIER ADJOINT ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil à l'unanimité demande la suspension de cet ordre du jour et demande plus de renseignement pour une éventuelle prise en charge par la Commune.

1.3 VALIDATION DU CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LE FUTUR PROJET DE RENOVATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le Premier Adjoint fait part au Conseil du déroulement de la commission Eau Assainissement qui a étudié les dossiers d'offres pour la maîtrise d'œuvre du futur projet de rénovation du réseau d'assainissement (travaux estimés à 450.000 € HT).

La consultation a débuté le 14/11/2006 et s'est terminée le 05/12/2006.

Quatre cabinets ont été consultés :

- la DDAF qui a répondu qu'elle avait trop de travail et ne pouvait pas répondre à notre demande
- le cabinet ANDRE de Pontarlier avec une proposition à 8,3 % du montant des travaux
- le cabinet POYRY avec une proposition à 7,6 % + un forfait de 2.000 € d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- la DDE qui n'a pas répondu

Le candidat retenu est POYRY.

Le Maire fait part au Conseil du travail du Premier Adjoint sur les dossiers de l'eau et de l'assainissement et l'informe qu'il va pousser plus loin sa délégation en lui déléguant les marchés eau et assainissement en devenant PRM Personne Responsable des Marchés pour les dossiers eau et assainissement.

II / COMPTABILITE

2.1 REFACTURATION DES PHOTOCOPIES 2006 DES ECOLES A LA CCVA

Le Maire informe le Conseil que comme tous les ans, la secrétaire relève les compteurs des photocopieurs afin de refacturer la maintenance du photocopieur à la CCVA pour les copies effectuées par les écoles (cf. annexe 1).

Coût de maintenance des photocopies des écoles pour 2006 = 583,30 €.

Il est rappelé que le papier est redonné à la Mairie par les écoles.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil vote à l'unanimité la refacturation de la maintenance des photocopies 2006 des écoles à la CCVA pour un montant de 583,30 €.

2.2 REFACTURATION DE L'ELECTRICITE DE LA MAISON SARRAZIN A LA CCVA

Le Maire informe le Conseil qu'à la suite de la vente de la maison Sarrazin à la CCVA, il a été omis de résilier le contrat EDF. Le contrat ayant été résilié dernièrement, il convient donc de refacturer à la CCVA l'électricité de la maison SARRAZIN pour l'année 2006 d'un montant de 78,90 €.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil vote à l'unanimité la refacturation de l'électricité de la maison Sarrazin pour l'année 2006 à la CCVA d'un montant de 78,90 €.

III / QUESTIONS DIVERSES

3.1 DOSSIER MULTISERVICES – FIN DE L'ETUDE

Le Maire présente au Conseil l'étude finie par Mr BOUFFIOUX en ce qui concerne le dossier multiservices.

Il précise que d'après l'étude le coût moyen d'aménagement d'un établissement multiservices serait de 192.225,00 €.

Ce dossier sera travaillé lors d'une prochaine réunion mais auparavant il faut vite choisir le conducteur d'opération.

La consultation a été lancée et est terminée. Le Maire propose à la commission bâtiment de se rencontrer ce mardi 26 décembre à 19 h 30 afin de choisir le conducteur d'opération.

3.2 CHANGEMENT D'HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE

Le Maire informe le Conseil du changement d'horaire d'ouverture du bureau de poste à compter du 02/01/2007 à savoir du lundi au vendredi de 15 h 15 à 17 h 15 et le samedi de 9 h à 12 h.

Cette information devra être inscrite dans le prochain bulletin municipal.

3.3 REMISE A CHAQUE CONSEILLER DE LA ROUTE DES COMMUNES

Le Maire comme tous les ans remet à chaque conseiller un exemplaire de la route des communes édition 2007 qui cette année a choisi comme thème « l'art sacré ».

3.4 CHAUFFAGE EGLISE

Le Maire informe le Conseil qu'il a fait appel à EDF pour faire un diagnostic du chauffage de la chapelle et que suite à cette étude (gratuite) il a fait venir deux spécialistes de chauffage d'église afin qu'ils fassent des propositions qui seront soumises lors de futurs conseil municipaux. Deux méthodes ont d'ores et déjà été soulevées : une méthode avec des chauffages radiants et une méthode avec des souffleries électriques.

3.5 MUR IMPASSE MALLE PLANCHE

Bernard Cuenot soulève le problème de l'impasse Malle Planche qui devient de plus en plus dangereuse parce qu'elle s'effrite de plus en plus sur le côté. Il demande quand vont être posées les barrières et si la route va bientôt être refaite.

Le Maire répond que la route ne peut pas être refaite vu qu'elle n'appartient pas à la Commune. Et il rappelle que ce dossier devrait arriver à son terme puisqu'il dure depuis 1992. En effet, depuis cette date la Commune essaie d'acheter le chemin dit latéral qui appartient à la SNCF. Mais la SNCF impose à la Commune la construction d'un mur de soutènement estimé par le service ingénierie de la SNCF à 75000 €. Le Maire précise qu'il y a de gros dossiers en cours et qu'il faudra faire des choix lors de la présentation du budget.

L'ordre du jour étant épuisé,
Les Conseillers n'ayant plus de question,
Le Président lève la séance à 22 H 30.

Le Maire,

Yannick DESSENT

AFFICHE LE :
RETIRE LE :